

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du mardi 25 juin 2024**

Dole - 18H

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 18 juin 2024  
Date de publication : 02 juillet 2024

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
LEFEVRE Jean-Philippe	ANTOINE Patricia	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BERTHAUD Mathieu	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	
THEVENIN Hélène	MARCHAND Sylvette	

### **Conseillers suppléés**

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	GINET Gérard suppléé par GUERIAUD Didier
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine	

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

MICHAUD Dominique donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MARCHAND Sylvette
FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à MEUGIN Olivier
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
PRAT Hervé donne procuration à DRUET Timothée
CHAPIN Jean-Paul donne procuration à TRONCIN Dominique
PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien
DAVID Françoise donne procuration à LEGRAND Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LEPETZ Joëlle	BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	JEANNEAUX Cyril
MATHIOT Agnès	HERRMANN Nadine	
BLANCHET Philippe	VIVERGE Patrick	

---

## **Objet : Rapports annuels d'activité DOLEA Eau et DOLEA Assainissement – Année 2023**

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer les compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) lui ont été transférés y compris les contrats des SEMOP DOLEA Eau et DOLEA Assainissement qui sont délégataires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour 13 ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ces rapports présentent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ils doivent permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Pour l'année 2023, les points suivants peuvent être mis en évidence :

### **A. DELEGATION EAU POTABLE**

#### Pour Dole

DOLEA Eau assure l'exploitation du service au niveau production, transfert, traitement et distribution de l'eau.

L'eau distribuée sur la commune de Dole est prélevée à la station de pompage de la prairie d'Assaut.

La délégation confiée à DOLEA Eau concerne les ouvrages suivants :

- La station de pompage de la prairie d'Assaut, d'une capacité de production de 18 000 m<sup>3</sup>/j,
- 4 réservoirs de stockage d'une capacité globale de 7 400 m<sup>3</sup>,
- 156,8 km de réseaux de distribution,
- 11 808 branchements eau potable,
- 13 717 compteurs.

Les éléments marquants pour l'année 2023 sont les suivants :

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de 110 sur une note maximum de 120,
- Le volume d'eau mis en distribution est de 1 660 610 m<sup>3</sup> et légèrement supérieur (+1,4%) à celui de 2022 (1 638 319 m<sup>3</sup>),
- Les apports d'eau extérieurs venant du Syndicat de la Région de Dole s'élèvent à 5 747 m<sup>3</sup> (6 186 m<sup>3</sup> en 2022),
- Le nombre de clients raccordés est de 12 707 contre 12 570 en 2022. Cette diminution est liée à des investigations sur les branchements par DOLEA permettant de retrouver des abonnés non enregistrés, des nouveaux abonnés et une mise à jour du fichier clients,
  - Le rendement du réseau de distribution est de 81,3 % (85,2 % en 2022, pour rappel objectif contractuel à 80%). Cette diminution par rapport à l'année dernière provient principalement d'une fuite importante sur le refoulement du réservoir de Landon, localisée dans un domaine boisé, pour laquelle sa recherche a été difficile à mettre en œuvre,
- 100 % de conformité microbiologique dans le cadre du contrôle sanitaire,
- 100 % de conformité physico-chimique dans le cadre du contrôle sanitaire,
- Le prix de la part eau potable pour une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 1,90177 € TTC/m<sup>3</sup> contre 1,84243 € TTC/m<sup>3</sup> en 2022 (effet inflation),
- Taux d'impayés de 2,7% en 2023 en stabilité par rapport à 2022 où il était de 2,7% également.

#### Pour Goux

C'est le Syndicat de la Région de Dole (avec SOGEDO en affermage) qui est compétent en matière de production, transport et distribution.

151 abonnés pour 11 831 m<sup>3</sup> facturés (12 161 m<sup>3</sup> en 2022) La différence entre le nombre d'abonnés d'eau potable et d'assainissement est liée au abonnés situés en zone d'assainissement non collectif.

Le prix de la part eau potable est de 2.09 TTC/m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> contre 2,04 € TTC/m<sup>3</sup> en 2022 (effet inflation).

## B. DELEGATION ASSAINISSEMENT

### Pour Dole

DOLEA Assainissement assure l'exploitation du service au niveau collecte, transport et traitement des eaux usées.

La station d'épuration dite « Station de Dole Choisey » située en rive droite du Doubs traite les eaux usées de Dole mais aussi par convention celles d'Authume, de Brevans, de Crissey, de Villette-les-Dole, d'Innovia, de Gevry, d'une partie de Tavaux (quartier des Cités) et des communes de l'ex syndicat de la Vèze (Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon).

La délégation confiée à DOLEA Assainissement comporte les ouvrages suivants :

- 26 postes de relèvement et refoulement,
- 41 déversoirs d'orage,
- 196,5 km de réseaux de collecte (dont 123,3 km de réseau unitaire),
- La station d'épuration de Dole Choisey de type boues activées d'une capacité de 58 000 Equivalents Habitants, mise en service en 1998.

Les éléments marquants pour l'année 2023 sont les suivants :

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de 92 sur une note maximum de 120,
- Le nombre de clients dolois raccordés s'élève à 12 285 (12 241 en 2022),
- Le nombre de m<sup>3</sup> d'eau traités à la station d'épuration de Dole Choisey pour l'ensemble des communes raccordées est de 2 569 195 m<sup>3</sup> (2 264 073 m<sup>3</sup> en 2022). Ce volume supérieur est principalement lié à la fin d'année 2023 pluvieuse,
- Le volume de boues évacuées en épandage et compostage s'élève à 777,96 t de matières sèches (1 160,5 t en 2022). Les difficultés d'accès aux parcelles agricoles humides expliquent cette baisse,
- Le taux de conformité des boues est de 100%,
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 2,22692 € TTC/m<sup>3</sup> (2,15135 € TTC/m<sup>3</sup> en 2022) – effet inflation,
- Taux d'impayés de 1,72 % en 2023 en diminution par rapport à 2022 où il était de 2,03%.

### Pour Goux

L'exploitation du service est confiée à DOLEA Assainissement et la facturation est réalisée par SOGEDO avec l'eau potable.

- Nombre d'abonnés : 145 (145 en 2022),
- Nombre de m<sup>3</sup> facturés : 11 363 m<sup>3</sup> (12 135 en 2022),
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m<sup>3</sup> est le même qu'à Dole hors Goux et s'élève à 2,22692 € TTC/m<sup>3</sup> pour 2,15135 € TTC/m<sup>3</sup> en 2022 (effet inflation).

Vu les rapports d'activité de l'année 2023 présentés,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 juin 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2023 de DOLEA Eau et DOLEA Assainissement ainsi que des éléments concernant Goux, ci-annexés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

*Fait à Dole, le 25 juin 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- DOLEA

*Jean-Pascal FICHERE.*

